

Aux bureaux du Journal de Roubaix: M. Ed. Trigalier, directeur, rue de la Gare, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

La Harmonie tourquennoise
Un concert de bienfaisance sera donné par l'Harmonie tourquennoise, le lundi 6 juillet à 8 heures du soir, chez M. Vidrequin-Léonard, au Cheval Blanc, place Thiers. Voici le programme:

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Ouverture de Mendelssohn, par M. H. Duponchel. — 2. Marche pour piano, par M. Ch. Vidrequin. — 3. Variété pour piano, par M. Ch. Vidrequin. — 4. Le Pressoir, chant par M. P. Delyck. — 5. Grand opéra pour hautbois, par M. H. Duponchel. — 6. Le Roi Soliel, par M. Mahieu. — 7. Fantaisie pour trombone par M. J. Noël. — 8. Chaconnette comique par M. L. Ségur.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Fantaisie sur Girald, par l'Harmonie. — 2. Quand Molière est sur, par M. P. Delyck. — 3. Variété pour piano, par M. Ch. Vidrequin. — 4. Le Pressoir, chant par M. P. Delyck. — 5. Grand opéra pour hautbois, par M. H. Duponchel. — 6. Le Roi Soliel, par M. Mahieu. — 7. Fantaisie pour trombone par M. J. Noël. — 8. Chaconnette comique par M. L. Ségur.

A Mouscron
La Société philharmonique de Sainte-Cécile organise, pour dimanche prochain, 5 juillet, à six heures et demie du soir, un grand concert de bienfaisance, dans le Parc de Casino, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Tourcoing et avec le bienveillant concours du Cercle harmonique des Amis Réunis, sous la direction de M. Emile Chénin. Prix d'entrée: 2 francs.

A Marquette
Le cirque de la famille Saymar, établi pour la première fois, a donné une représentation extraordinaire au profit des victimes de la catastrophe de Tourcoing. La recette a produit 60 fr. 05 c., qui ont été immédiatement envoyés au comité, par l'intermédiaire de M. Goman, maire.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LA GARE DE ROUBAIX. — III. — (Voir le n° du 2 juillet). — Nous sommes arrivés en 1882. Heureusement pour la ville de Roubaix, mise en si fâcheuse posture par les administrateurs, la Compagnie du Nord n'a pas comencé à reconstruire la gare de Roubaix soit par la gare de la rue de la Gare, et qu'il réponde à l'importance de la ville de Roubaix. Le conseil municipal appuie, naturellement, le vœu du conseil général.

La Compagnie, bien aise de sa force, maintenant que la gare est en voie de percement, répond que si les pourparlers sont rompus, la faute en est à la Ville, qui n'a pas voulu accepter ses propositions. Une idée surgit alors. Les conventions avec les Compagnies de chemin de fer viennent d'être votées. La Compagnie du Nord met à la disposition du ministre des travaux publics quatre-vingt-dix millions, dont vingt-cinq sont disponibles.

Le conseil municipal émet, le 12 septembre 1883, le vœu que l'Etat concède, à la reconstruction de la gare de Roubaix, et ce, dans de bonnes conditions architecturales dignes de la rue que la ville a ouverte pour y accéder, une partie de la somme de vingt-cinq millions disponibles sur les quatre-vingt-dix que la Compagnie du Nord s'est engagée à lui verser pour l'exécution de divers travaux urgents.

Les intérêts roubaixiens sont, on le sait, insuffisamment défendus dans les ministères, où l'on ne connaît guère le député de notre circonscription. Le gouvernement, qui se croit très sûr des vœux de la ville de Roubaix, ne juge pas devoir lui être agréable. A quoi bon, dit-il, faire quelque chose pour des gens qui nous sont à tout jamais acquis? Employons l'argent dont nous disposons à nous faire des amis ailleurs, dans les circonscriptions douteuses. Donnons satisfaction aux députés républicains, aux députés qui comptent et qui pourraient nous créer des ennemis.

Pour la gare comme pour l'école industrielle, comme pour tout le reste, Roubaix n'obtient rien. Les vingt-cinq millions furent détournés ailleurs. Les choses en étaient là, quand la nouvelle municipalité arriva aux affaires.

Elle comprit que qu'il fallait transiger, pour éviter la reconstruction en dehors de l'axe de la rue, d'une gare mesquine, sans caractère, indignes d'une grande ville de cent mille âmes. Il s'agissait seulement d'obtenir des conditions aussi douces que possible.

Le projet soumis à l'ancien conseil nous donnait des choses comme la gare de Tourcoing, les dimensions seules différentes. La nouvelle gare avait 58 m. 30 comme longueur totale de développement. Les portes d'entrée avaient 1 m. 50 de largeur. La façade présentait, à la corniche, 5 m. 35 de hauteur. Au centre, il y avait un étage de 4 m. 15, surmonté d'une horloge.

L'aspect général était déplorable. Cela devait coûter à la ville 340,000 francs. M. le maire de Roubaix et M. Pénel-Wattinne, adjoint, délégué aux travaux, partirent à Paris et entamèrent avec la Compagnie des négociations qui ont abouti, comme nous l'avons dit, à la gare abandonnée à la ville environ 2,000 mètres carrés de terrain, ce qui nous donnera une place de dégagement, sans que nous

soyons obligés de des expropriations vers l'ancien axe du Chemin-de-Fer. Ces expropriations, qui étaient imposées, auraient coûté à la ville de trois à quatre cent mille francs. Il ne restera donc à effectuer que l'élargissement de la rue de l'Alma, du côté de l'Hôtel-Dieu.

La ville versera 360,000 francs à la Compagnie, en un nombre d'annuités qui restent à déterminer. Le projet rapporté de Paris par MM. Julien Logache et Pénel a paru très satisfaisant aux membres des commissions des travaux et des finances.

Il comprend trois pavillons: un pavillon central de 30 mètres de largeur et d'une hauteur de 25 mètres; c'est une halle en élévation, surmontée d'un campanile avec horloge; deux pavillons d'angle d'un très joli style néo-gothique, montés de lucarnes hispano-flamandes; ils auront 14 mètres de largeur et seront de la même hauteur que le pavillon central. Les matériaux employés seront la brique, la pierre blanche et le fer. L'effet général paraît devoir être des plus heureux.

La nouvelle gare aura 78 m. de longueur totale de développement. La façade proprement dite aura 52 m. La salle des Pas-Perdus (pavillon central), aura 30 m. de long sur 20 m. de large. Une partie en sera affectée à la distribution des billets; il restera une salle d'environ 30 m. sur 13 m. pour la circulation du public.

Les salles d'attente auront 40 m. de profondeur; leur largeur sera de 5 m. pour les premières, de 4 m. pour les secondes et de 7 m. pour les troisièmes.

Ces dimensions nous paraissent trop restrictives et devront, selon nous, être modifiées. Nous ne comprenons pas pourquoi la salle des secondes serait moins grande que celle des premières; il semble que ce serait tout le contraire qui conviendrait.

Nous devons ajouter cependant, à titre de correctif, que le public ne sera pas nécessairement parqué dans les salles d'attente et qu'il pourra circuler à l'intérieur de la gare, comme en Belgique.

Des passages seront pratiqués sous les voies, à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne. Le projet ne prévoit, pour l'intérieur de la gare, que des marquises couvrant les quais; les voyageurs seront à découvert.

Une observation a été présentée, à ce propos, par un membre de la commission. Il a demandé que tout l'intérieur de la gare soit couvert. Tous ses collègues l'ont appuyé. M. le maire, qui avait déjà abordé la question avec les représentants de la Compagnie, a bien voulu promettre de retourner à Paris. Nous savons que ce voyage a déjà été effectué et que l'entente sera sur ce point, comme sur tous les autres; mais la Compagnie voudrait ne couvrir l'intérieur de la gare que lorsqu'elle sera sur le chemin de fer d'Armentières viendra se souder à Roubaix.

Disons, à ce propos, que la question de chemin de fer nous paraît assez mal engagée et que, si nous n'y prenons garde, Roubaix sera sacrifiée une fois de plus.

Si, comme cela paraît probable, le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

DENIER DES ÉCOLES LIBRES. — Lundi 6 juillet, le conseil municipal a tenu sa séance. Le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, à six heures de l'après-midi, la ville de Roubaix, en arrivant à Dunkerque à 5 h. du matin. Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 45 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. M. Mornet, vice-président de la paroisse Saint-Martin.

La commission scolaire s'est réunie vendredi, à six heures de l'après-midi, dans la salle des actes de l'Etat-civil, à l'Hôtel-de-Ville. Elle a voté pas été convoquée depuis plus de deux ans et demi, et, longtemps déjà avant la chute de l'ancienne administration, cette institution semblait être tombée dans le désuétude.

Renouveau complètement au mois de juillet 1884, après le triomphe de la liste indépendante aux élections municipales, la commission n'avait pas encore été installée. Pour qu'elle pût s'élever légalement, il fallait que M. l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département du Nord, lui adjoignit deux délégués cantonniers; ainsi le veut la loi, qui laisse ce fonctionnaire entièrement libre de ses choix.

M. l'inspecteur d'Académie, usant de cette faculté, a désigné, par une lettre en date du 26 juin, MM. Laquemont, ancien chef d'institution, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller d'arrondissement, et le docteur Godefroy, ancien conseiller municipal.

M. le Maire de Roubaix a donc procédé vendredi à l'installation de la commission scolaire. M. Anber, inspecteur primaire, assistait à la réunion. Présents: MM. Pénel-Wattinne, adjoint, conseiller d'arrondissement, l'abbé Chabé, supérieur du collège, Henri Buisson, conseiller municipal, Ch. Droniers-Prévost et Demortier-Guignot, juges au tribunal de commerce.

Après avoir accompli les formalités de l'installation, M. le Maire a fait la lecture, précédée par M. Faidherbe, d'un discours à 3 heures 1/2. M. Verachet remplissait les fonctions de secrétaire. Vingt-sept personnes étaient élies devant la commission pour lui donner des explications sur les divers objets de son mandat, par la direction des écoles et non justifiées.

La commission s'est bornée, pour cette fois, à des indulgences, se contentant de donner aux intéressés un simple avisement.

Il y a de six années qu'emploient tous les moyens possibles pour essayer d'abuser de la confiance des gens. Voici un moyen bien simple qui réussit trop souvent et sur lequel nous appelons l'attention. Ces jours derniers, un individu s'est présenté chez un des principaux serruriers de Roubaix, au nom d'un charpentier-menuisier de Tourcoing, M. L... et a demandé certains outils.

En même temps, il produisait l'adresse de M. L..., écrite de la main même de celui-ci, ce qui donna à penser au serrurier qu'un effet d'homme était bien envoyé par le charpentier.

Les articles demandés furent donc livrés sans difficulté. Mais, le lendemain, ayant rencontré M. L... par hasard, le serrurier lui parla de la livraison de la veille.

Quelle livraison! répondit l'autre. Je n'ai rien fait de tel. Mais vous avez donné à cet homme? — C'était simplement parce qu'il devait venir travailler chez moi; il m'a pris de lui donner mon nom sur un bout de papier, et j'en ai vu aucun inconvénient.

Le serrurier comprit, sans avoir besoin d'autre explication, qu'il était victime d'une escroquerie, et se dépêcha de prévenir la police.

De l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que l'individu en question avait un nommé Alphonse Gossens, originaire de Poperinghe, et un frère nommé Jean Gossens, qui habite au coin de la rue de l'Hommelet. Comme il n'y a plus de trace de ces deux individus, la police le recherche.

Il faut avoir été au service d'inspection des denrées alimentaires, dans le dépôt de l'activité pour empêcher les Roubaixiens de s'empoisonner en consommant des aliments exposés en vente comme saufs, et qui sont souvent plus que suspects. Veut-on avoir un bonbon de denrées, reconnues impropres à la consommation, on est obligé de faire un tour de la rue de la Nomenclature, au coin de la rue de la viande, 18 k. de charcuterie, 715 k. de poisson, 70 k. de légumes, 101 k. de fruits, 136 k. de fromages, 23 litres de lait stérilisé. En outre, un cheval présentait pour la boucherie, a été refusé et envoyé à l'abattoir.

Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un tisserand, Garrig, inculpé de complicité de vol avec un dénommé Watroux, dont nous avons raconté hier les exploits.

Vendredi soir, un certain Bénédy Bilière, prétendant avoir en sa possession une violente discussion avec plusieurs individus dont il dit avoir à se plaindre, est venu sur ce point, comme sur tous les autres; mais la Compagnie voudrait ne couvrir l'intérieur de la gare que lorsqu'elle sera sur le chemin de fer d'Armentières viendra se souder à Roubaix.

Disons, à ce propos, que la question de chemin de fer nous paraît assez mal engagée et que, si nous n'y prenons garde, Roubaix sera sacrifiée une fois de plus.

Si, comme cela paraît probable, le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, à six heures de l'après-midi, la ville de Roubaix, en arrivant à Dunkerque à 5 h. du matin. Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 45 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. M. Mornet, vice-président de la paroisse Saint-Martin.

La commission scolaire s'est réunie vendredi, à six heures de l'après-midi, dans la salle des actes de l'Etat-civil, à l'Hôtel-de-Ville. Elle a voté pas été convoquée depuis plus de deux ans et demi, et, longtemps déjà avant la chute de l'ancienne administration, cette institution semblait être tombée dans le désuétude.

Renouveau complètement au mois de juillet 1884, après le triomphe de la liste indépendante aux élections municipales, la commission n'avait pas encore été installée. Pour qu'elle pût s'élever légalement, il fallait que M. l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département du Nord, lui adjoignit deux délégués cantonniers; ainsi le veut la loi, qui laisse ce fonctionnaire entièrement libre de ses choix.

M. l'inspecteur d'Académie, usant de cette faculté, a désigné, par une lettre en date du 26 juin, MM. Laquemont, ancien chef d'institution, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller d'arrondissement, et le docteur Godefroy, ancien conseiller municipal.

Après avoir accompli les formalités de l'installation, M. le Maire a fait la lecture, précédée par M. Faidherbe, d'un discours à 3 heures 1/2. M. Verachet remplissait les fonctions de secrétaire. Vingt-sept personnes étaient élies devant la commission pour lui donner des explications sur les divers objets de son mandat, par la direction des écoles et non justifiées.

La commission s'est bornée, pour cette fois, à des indulgences, se contentant de donner aux intéressés un simple avisement.

Il y a de six années qu'emploient tous les moyens possibles pour essayer d'abuser de la confiance des gens. Voici un moyen bien simple qui réussit trop souvent et sur lequel nous appelons l'attention. Ces jours derniers, un individu s'est présenté chez un des principaux serruriers de Roubaix, au nom d'un charpentier-menuisier de Tourcoing, M. L... et a demandé certains outils.

En même temps, il produisait l'adresse de M. L..., écrite de la main même de celui-ci, ce qui donna à penser au serrurier qu'un effet d'homme était bien envoyé par le charpentier.

Les articles demandés furent donc livrés sans difficulté. Mais, le lendemain, ayant rencontré M. L... par hasard, le serrurier lui parla de la livraison de la veille.

Quelle livraison! répondit l'autre. Je n'ai rien fait de tel. Mais vous avez donné à cet homme? — C'était simplement parce qu'il devait venir travailler chez moi; il m'a pris de lui donner mon nom sur un bout de papier, et j'en ai vu aucun inconvénient.

Le serrurier comprit, sans avoir besoin d'autre explication, qu'il était victime d'une escroquerie, et se dépêcha de prévenir la police.

De l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que l'individu en question avait un nommé Alphonse Gossens, originaire de Poperinghe, et un frère nommé Jean Gossens, qui habite au coin de la rue de l'Hommelet. Comme il n'y a plus de trace de ces deux individus, la police le recherche.

Il faut avoir été au service d'inspection des denrées alimentaires, dans le dépôt de l'activité pour empêcher les Roubaixiens de s'empoisonner en consommant des aliments exposés en vente comme saufs, et qui sont souvent plus que suspects. Veut-on avoir un bonbon de denrées, reconnues impropres à la consommation, on est obligé de faire un tour de la rue de la Nomenclature, au coin de la rue de la viande, 18 k. de charcuterie, 715 k. de poisson, 70 k. de légumes, 101 k. de fruits, 136 k. de fromages, 23 litres de lait stérilisé. En outre, un cheval présentait pour la boucherie, a été refusé et envoyé à l'abattoir.

Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un tisserand, Garrig, inculpé de complicité de vol avec un dénommé Watroux, dont nous avons raconté hier les exploits.

Vendredi soir, un certain Bénédy Bilière, prétendant avoir en sa possession une violente discussion avec plusieurs individus dont il dit avoir à se plaindre, est venu sur ce point, comme sur tous les autres; mais la Compagnie voudrait ne couvrir l'intérieur de la gare que lorsqu'elle sera sur le chemin de fer d'Armentières viendra se souder à Roubaix.

Disons, à ce propos, que la question de chemin de fer nous paraît assez mal engagée et que, si nous n'y prenons garde, Roubaix sera sacrifiée une fois de plus.

Si, comme cela paraît probable, le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, à six heures de l'après-midi, la ville de Roubaix, en arrivant à Dunkerque à 5 h. du matin. Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 45 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. M. Mornet, vice-président de la paroisse Saint-Martin.

La commission scolaire s'est réunie vendredi, à six heures de l'après-midi, dans la salle des actes de l'Etat-civil, à l'Hôtel-de-Ville. Elle a voté pas été convoquée depuis plus de deux ans et demi, et, longtemps déjà avant la chute de l'ancienne administration, cette institution semblait être tombée dans le désuétude.

Renouveau complètement au mois de juillet 1884, après le triomphe de la liste indépendante aux élections municipales, la commission n'avait pas encore été installée. Pour qu'elle pût s'élever légalement, il fallait que M. l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département du Nord, lui adjoignit deux délégués cantonniers; ainsi le veut la loi, qui laisse ce fonctionnaire entièrement libre de ses choix.

M. l'inspecteur d'Académie, usant de cette faculté, a désigné, par une lettre en date du 26 juin, MM. Laquemont, ancien chef d'institution, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller d'arrondissement, et le docteur Godefroy, ancien conseiller municipal.

Après avoir accompli les formalités de l'installation, M. le Maire a fait la lecture, précédée par M. Faidherbe, d'un discours à 3 heures 1/2. M. Verachet remplissait les fonctions de secrétaire. Vingt-sept personnes étaient élies devant la commission pour lui donner des explications sur les divers objets de son mandat, par la direction des écoles et non justifiées.

La commission s'est bornée, pour cette fois, à des indulgences, se contentant de donner aux intéressés un simple avisement.

Il y a de six années qu'emploient tous les moyens possibles pour essayer d'abuser de la confiance des gens. Voici un moyen bien simple qui réussit trop souvent et sur lequel nous appelons l'attention. Ces jours derniers, un individu s'est présenté chez un des principaux serruriers de Roubaix, au nom d'un charpentier-menuisier de Tourcoing, M. L... et a demandé certains outils.

En même temps, il produisait l'adresse de M. L..., écrite de la main même de celui-ci, ce qui donna à penser au serrurier qu'un effet d'homme était bien envoyé par le charpentier.

Les articles demandés furent donc livrés sans difficulté. Mais, le lendemain, ayant rencontré M. L... par hasard, le serrurier lui parla de la livraison de la veille.

Quelle livraison! répondit l'autre. Je n'ai rien fait de tel. Mais vous avez donné à cet homme? — C'était simplement parce qu'il devait venir travailler chez moi; il m'a pris de lui donner mon nom sur un bout de papier, et j'en ai vu aucun inconvénient.

Le serrurier comprit, sans avoir besoin d'autre explication, qu'il était victime d'une escroquerie, et se dépêcha de prévenir la police.

De l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que l'individu en question avait un nommé Alphonse Gossens, originaire de Poperinghe, et un frère nommé Jean Gossens, qui habite au coin de la rue de l'Hommelet. Comme il n'y a plus de trace de ces deux individus, la police le recherche.

Il faut avoir été au service d'inspection des denrées alimentaires, dans le dépôt de l'activité pour empêcher les Roubaixiens de s'empoisonner en consommant des aliments exposés en vente comme saufs, et qui sont souvent plus que suspects. Veut-on avoir un bonbon de denrées, reconnues impropres à la consommation, on est obligé de faire un tour de la rue de la Nomenclature, au coin de la rue de la viande, 18 k. de charcuterie, 715 k. de poisson, 70 k. de légumes, 101 k. de fruits, 136 k. de fromages, 23 litres de lait stérilisé. En outre, un cheval présentait pour la boucherie, a été refusé et envoyé à l'abattoir.

Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un tisserand, Garrig, inculpé de complicité de vol avec un dénommé Watroux, dont nous avons raconté hier les exploits.

Vendredi soir, un certain Bénédy Bilière, prétendant avoir en sa possession une violente discussion avec plusieurs individus dont il dit avoir à se plaindre, est venu sur ce point, comme sur tous les autres; mais la Compagnie voudrait ne couvrir l'intérieur de la gare que lorsqu'elle sera sur le chemin de fer d'Armentières viendra se souder à Roubaix.

Disons, à ce propos, que la question de chemin de fer nous paraît assez mal engagée et que, si nous n'y prenons garde, Roubaix sera sacrifiée une fois de plus.

Si, comme cela paraît probable, le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, à six heures de l'après-midi, la ville de Roubaix, en arrivant à Dunkerque à 5 h. du matin. Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 45 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. M. Mornet, vice-président de la paroisse Saint-Martin.

La commission scolaire s'est réunie vendredi, à six heures de l'après-midi, dans la salle des actes de l'Etat-civil, à l'Hôtel-de-Ville. Elle a voté pas été convoquée depuis plus de deux ans et demi, et, longtemps déjà avant la chute de l'ancienne administration, cette institution semblait être tombée dans le désuétude.

Renouveau complètement au mois de juillet 1884, après le triomphe de la liste indépendante aux élections municipales, la commission n'avait pas encore été installée. Pour qu'elle pût s'élever légalement, il fallait que M. l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département du Nord, lui adjoignit deux délégués cantonniers; ainsi le veut la loi, qui laisse ce fonctionnaire entièrement libre de ses choix.

M. l'inspecteur d'Académie, usant de cette faculté, a désigné, par une lettre en date du 26 juin, MM. Laquemont, ancien chef d'institution, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller d'arrondissement, et le docteur Godefroy, ancien conseiller municipal.

Après avoir accompli les formalités de l'installation, M. le Maire a fait la lecture, précédée par M. Faidherbe, d'un discours à 3 heures 1/2. M. Verachet remplissait les fonctions de secrétaire. Vingt-sept personnes étaient élies devant la commission pour lui donner des explications sur les divers objets de son mandat, par la direction des écoles et non justifiées.

La commission s'est bornée, pour cette fois, à des indulgences, se contentant de donner aux intéressés un simple avisement.

Il y a de six années qu'emploient tous les moyens possibles pour essayer d'abuser de la confiance des gens. Voici un moyen bien simple qui réussit trop souvent et sur lequel nous appelons l'attention. Ces jours derniers, un individu s'est présenté chez un des principaux serruriers de Roubaix, au nom d'un charpentier-menuisier de Tourcoing, M. L... et a demandé certains outils.

En même temps, il produisait l'adresse de M. L..., écrite de la main même de celui-ci, ce qui donna à penser au serrurier qu'un effet d'homme était bien envoyé par le charpentier.

Les articles demandés furent donc livrés sans difficulté. Mais, le lendemain, ayant rencontré M. L... par hasard, le serrurier lui parla de la livraison de la veille.

Quelle livraison! répondit l'autre. Je n'ai rien fait de tel. Mais vous avez donné à cet homme? — C'était simplement parce qu'il devait venir travailler chez moi; il m'a pris de lui donner mon nom sur un bout de papier, et j'en ai vu aucun inconvénient.

Le serrurier comprit, sans avoir besoin d'autre explication, qu'il était victime d'une escroquerie, et se dépêcha de prévenir la police.

De l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que l'individu en question avait un nommé Alphonse Gossens, originaire de Poperinghe, et un frère nommé Jean Gossens, qui habite au coin de la rue de l'Hommelet. Comme il n'y a plus de trace de ces deux individus, la police le recherche.

Il faut avoir été au service d'inspection des denrées alimentaires, dans le dépôt de l'activité pour empêcher les Roubaixiens de s'empoisonner en consommant des aliments exposés en vente comme saufs, et qui sont souvent plus que suspects. Veut-on avoir un bonbon de denrées, reconnues impropres à la consommation, on est obligé de faire un tour de la rue de la Nomenclature, au coin de la rue de la viande, 18 k. de charcuterie, 715 k. de poisson, 70 k. de légumes, 101 k. de fruits, 136 k. de fromages, 23 litres de lait stérilisé. En outre, un cheval présentait pour la boucherie, a été refusé et envoyé à l'abattoir.

Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un tisserand, Garrig, inculpé de complicité de vol avec un dénommé Watroux, dont nous avons raconté hier les exploits.

Vendredi soir, un certain Bénédy Bilière, prétendant avoir en sa possession une violente discussion avec plusieurs individus dont il dit avoir à se plaindre, est venu sur ce point, comme sur tous les autres; mais la Compagnie voudrait ne couvrir l'intérieur de la gare que lorsqu'elle sera sur le chemin de fer d'Armentières viendra se souder à Roubaix.

Disons, à ce propos, que la question de chemin de fer nous paraît assez mal engagée et que, si nous n'y prenons garde, Roubaix sera sacrifiée une fois de plus.

Si, comme cela paraît probable, le conseil adopte, dans une prochaine séance, les conclusions du rapport qui va lui être présenté par M. Pénel-Wattinne, au nom des commissions des travaux et des finances, la Compagnie commencera, dès la saison prochaine, les travaux de la nouvelle gare de Roubaix, qui serait terminée en 1887.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, à six heures de l'après-midi, la ville de Roubaix, en arrivant à Dunkerque à 5 h. du matin. Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 45 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. M. Mornet, vice-président de la paroisse Saint-Martin.

La commission scolaire s'est réunie vendredi, à six heures de l'après-midi, dans la salle des actes de l'Etat-civil, à l'Hôtel-de-Ville. Elle a voté pas été convoquée depuis plus de deux ans et demi, et, longtemps déjà avant la chute de l'ancienne administration, cette institution semblait être tombée dans le désuétude.

Renouveau complètement au mois de juillet 1884, après le triomphe de la liste indépendante aux élections municipales, la commission n'avait pas encore été installée. Pour qu'elle pût s'élever légalement, il fallait que M. l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département du Nord, lui adjoignit deux délégués cantonniers; ainsi le veut la loi, qui laisse ce fonctionnaire entièrement libre de ses choix.

M. l'inspecteur d'Académie, usant de cette faculté, a désigné, par une lettre en date du 26 juin, MM. Laquemont, ancien chef d'institution, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller d'arrondissement, et le docteur Godefroy, ancien conseiller municipal.

FEUILLETON DU 5 JUILLET — (N° 11)

LA CHAMBRE N° 7

Remords (SUITE)

Damien poursuivait : — Son père occupa une belle situation dans un ministère, on lui a donné comme un amoncellement de bureaux de poste de Marolles. Elle y vit paisiblement, mal servie par une gardienne de chiens, jalouse des riches, et se prenant à tous de ce qu'elle appelle sa déchéance... Avec ces natures-là, les compromis sont possibles, elles aiment le désordre pour lui-même, et trouvent à commettre le mal un plaisir raffiné.

— Tu en conclus? — Que je pourrais lui acheter la lettre, si je ne l'obtiens pas pour rien. — Combien vaut-elle? demanda Maxime. — Le diamant que vous avez au doigt. — Prends-le donc, et fais vite. Mon sang bout, j'ai le frisson. L'inaction à laquelle je suis réduit devient une torture. Si j'avais pu pénétrer près de mon oncle, j'aurais vite reconquis mon empire. L'habitude qu'il s'était trompé, il ne l'aurait pas mérité... Ce Gaston, il n'est demandé qu'à me croire... Ce Gaston, il a oublié... Une des raisons qui pourraient sur

moi lui donner un avantage serait son mariage, mais est-il certain, seulement... cette union fut célébrée à Chandegrande ou peut-être on ne le sentira point d'autant de précautions légales qu'en France... Si j'avais vu mon oncle, une heure, une minute! — Quant à cela, monsieur peut renoncer à y parvenir. Les deux domestiques du docteur Bamberger montent la garde dans le vestibule, et Sébas demeure dans l'antichambre du premier étage, tandis que le docteur reste au chevet de son malade. Le seul moyen d'entrer les projets de votre oncle est de vous en prendre à M. Gaston.